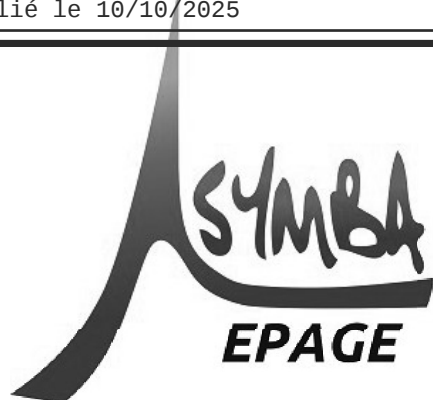


EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mille vingt cinq, le sept octobre à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Courcerac (17160), sous la présidence de Mme Nathalie DE LAMARRE, Présidente

Date de convocation	12/09/2025	Membres en exercice	27
Date de séance	07/10/2025	Membres présents	18
		Membres votants	21

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE - COMMUNAUTÉS	
NOM	PRÉNOM
WICIAK	Joël
LAMIRAUD	Gérard
MANCEAU	Jean-Michel
BARON	Jacques
VENNER	Gilles
VERNON	Christine
CROIZET	Jacky
HILLAIRET	Jérôme
CDA SAINTES	
GARDEN	Bruno
TAILLASSON	Stéphane
CHASSERIEAU	Philippe
ROUX	Michel
LEGALLAIS	Anthony
ANTIER	Patrick
GRAND COGNAC	
NOM	PRÉNOM
AUTRET	Michel
DELAMARRE	Nathalie
THORAU	Claude
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE	
BORDET	Francis

PRÉSENTS	
ONT ÉGALEMENT PARTICIPÉ	
AUTRES PARTICIPANTS	
Référent suppléant Courcerac	PENAUD Eric
DIRECTRICE	PERRON Alice
TECHNICIEN RIVIÈRES	BEMERI Mathis
TECHNICIEN RIVIÈRES	KLEPPER Corentin
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	COUPRIE Karine
EXCUSÉS	
SOGUES	Bruno
ALBRECHT	Sylvain
FOUCHER	Alain
HAIRIE	Wilfrid
LALAIZON	Michel
GOURMAUD	Aurélien
ROCHE	Jean
MERCIER	Dominique
LAMBERT*	Jean-Pierre
ROBBE*	Nathalie
FUSEAU	Alexandre
GUINET	Claude
BARUSSEAU*	Fabrice
BASSO-FIN	Christelle
EHLINGER	François
MOURMANT	Christophe
JAROSZ	Jean-Robert

* Pouvoir

M. LAMBERT Jean-Pierre a donné pouvoir à M. ANTIER Patrick

Mme ROBBE Nathalie a donné pouvoir à M. AUTRET Michel

M. BARUSSEAU Fabrice a donné pouvoir à Mme DE LAMARRE Nathalie

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Philippe CHASSERIEAU

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif, et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du comité syndical, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

AR Prefecture

017-251710315-20251007-2025_OCT_0701-DE

Reçu le 10/10/2025

Publié le 10/10/2025

Dans ce cadre, les orientations générales de l'EPAGE SYMBA pour son projet de budget primitif 2026 sont définies dans le débat d'orientation budgétaire 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1 ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité, annexé à la délibération ;

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2026, sur la base du rapport annexé à la délibération.

Le secrétaire,



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Mme DE LAMARRE Nathalie





DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Préambule : BUDGET 2026 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Conformément à l'article 11 – Titre II de la Loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration territoriale de la République, l'examen du budget primitif doit être précédé d'une phase préalable, constituée par le débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires. Ce Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit intervenir dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget. Même s'il ne doit emporter aucune décision à ce stade de la procédure d'adoption du budget, ce débat constitue une phase importante destinée à éclairer le vote des élus et doit intervenir au cours de la phase préparatoire du budget.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux dont certaines ont fait l'objet de décrets d'application.

Le décret 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire précise que le DOB doit comprendre :

- **les orientations budgétaires envisagées sur les évolutions prévisionnelles de dépenses et des recettes en fonctionnement comme un investissement notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et la structure intercommunale.**
- **Les engagements pluriannuels : programmation d'investissement et orientations en matière d'Autorisations de Programme / Crédits de Paiements (AP /CP)**
- **La structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.**

Par ailleurs, les dispositions de la loi NOTRe imposent aux collectivités locales que soit votée par leur assemblée délibérante une délibération spécifique. Par son vote, l'assemblée délibérante prendra acte de la tenue du DOB et de l'existence du rapport sur la base duquel il se tient. La délibération doit préciser que son objet est le vote du DOB sur la base d'un rapport et doit faire apparaître la répartition des voix sur le vote.

L'obligation de transmission du rapport au représentant de l'État s'applique à l'ensemble des collectivités.

Cette note présente les composantes fixées par les différents textes listés.

L'analyse rétrospective sera quant à elle traitée lors des votes des Comptes Administratifs

Afin de mieux nous coordonner avec le calendrier budgétaire de nos EPCI membres, notamment pour leur vote de la taxe GEMAPI, nous avons choisi de préparer dès le début d'automne nos orientations budgétaires pour 2026. Notre budget primitif pourra ainsi être voté en octobre 2025.

L'exercice en cours n'étant pas clôturé, nous ne sommes pas en mesure de proposer la mise à jour de tous les indicateurs présentés dans les pages suivantes.

I. SITUATION FINANCIÈRE**1.1. HISTOGRAMMES PLURIANNUELS****1.1.1. DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (DRF) / RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (RRF) *hors excédent de fonctionnement reporté***

Les dépenses réelles de fonctionnement ont vu une nette progression de 355 k€ en 2022 représentant une augmentation significative de l'activité du syndicat liée entre autres à la réalisation des haies sur talus à Seigné (env. 70 000€), l'embauche de 4 techniciens d'inventaire de zones humides, la réalisation de l'étude pour la renaturation de l'étang de la Brèche ainsi que les travaux de vidange de l'étang et une restauration du siphon de Bonnet (26 000€).

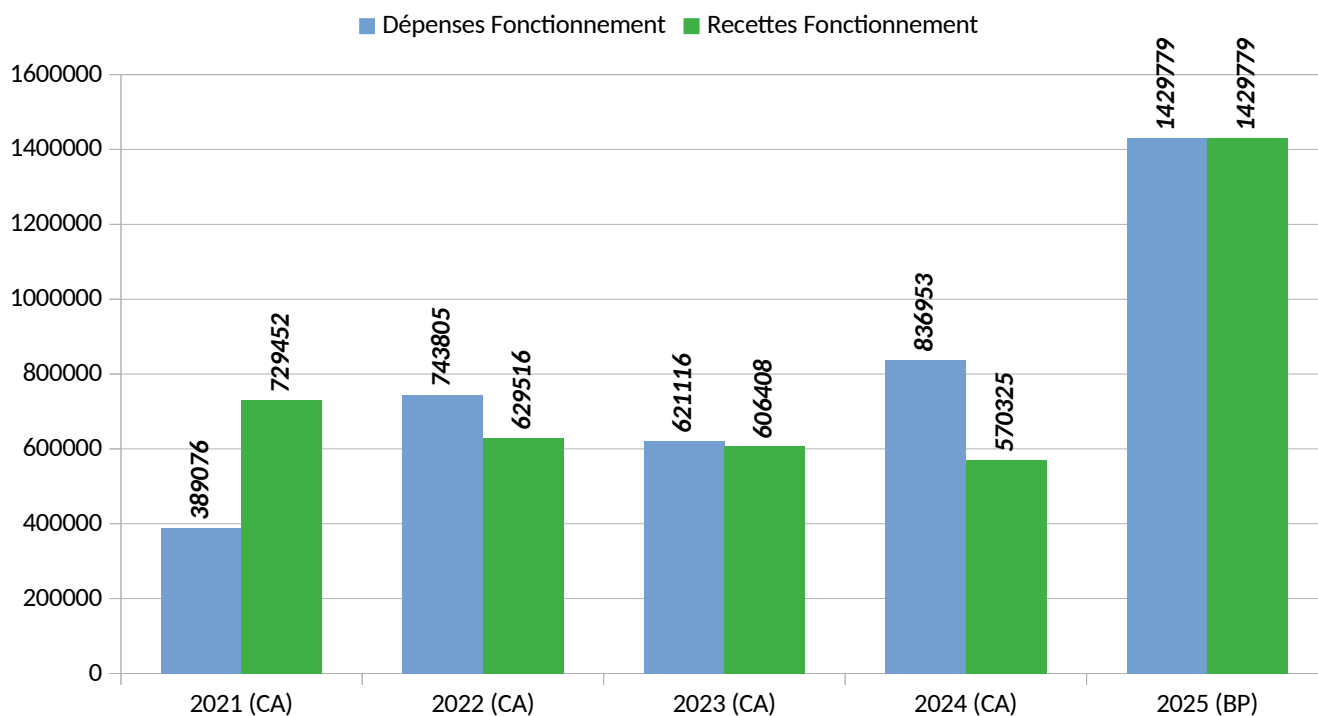
L'année 2023 aurait dû permettre de poursuivre cette progression mais le chantier de la Brèche n'a pas pu être lancé conformément au planning prévisionnel et les crues précoces ont empêché la réalisation de la plupart de nos chantiers de diversification qui ne peuvent être réalisés que pendant une fenêtre assez étroite à l'automne. Ces opérations ont donc été reportées en 2024, les DRF ont donc baissé de 123 K€.

Les DRF ont ainsi augmenté de plus de 200 K€ en 2024 vu qu'elles comprennent les travaux prévus en 2024 augmenté de ceux reportés en 2023. En 3 ans, nous avons ainsi plus que doublé nos dépenses de fonctionnement, passant de 389 K€ à 837 K€, soit une augmentation de 448 K€.

Le BP 2025 prévoit une augmentation encore plus significative, là en lien avec le paiement des travaux à l'étang de la Brèche ainsi que d'autres travaux conséquents prévus à l'automne 2025 (recharge sur la Saudrenne, moulin de la Furne, déversoir de la pisciculture, tests d'aménagements en tourbière d'Annepont,...).

Concernant les recettes réelles de fonctionnement, ces dernières marquent une baisse progressive. Certains chantiers sont prévus à l'intérieur de phases annuelles de travaux auprès de nos financeurs. Plusieurs phases sont débutées sans être toutefois terminées pour pouvoir les solder. Des orientations différentes ont été prises pour éviter ces décalages, notamment en présentant des demandes de financements individuelles pour les travaux de mise en continuité pour lesquels nous avons plus d'incertitude dans la mise en œuvre.

Par ailleurs, quelques chantiers sont réalisés en-dehors de financements extérieurs (travaux sur ouvrages ou de prévention des inondations moins bien financés par nos partenaires habituels) et tendent à creuser cet écart entre les dépenses et les recettes.

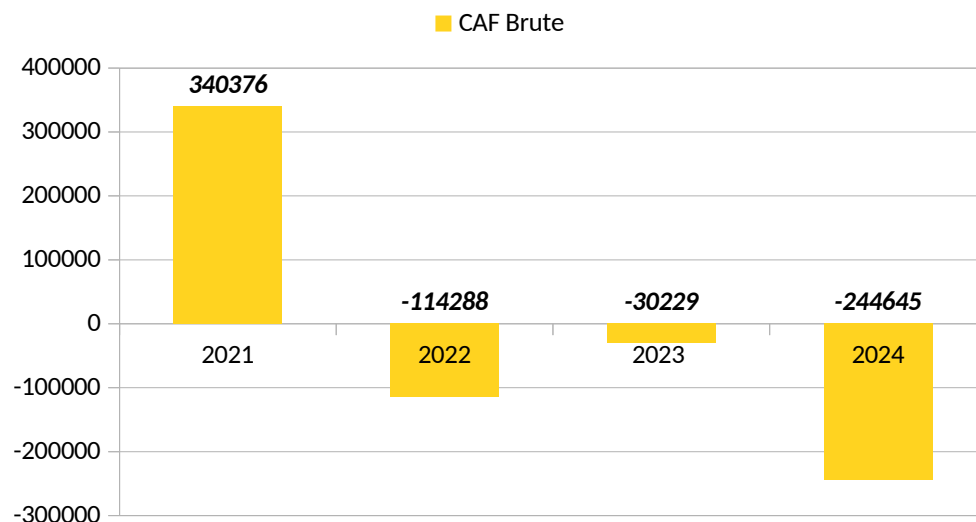
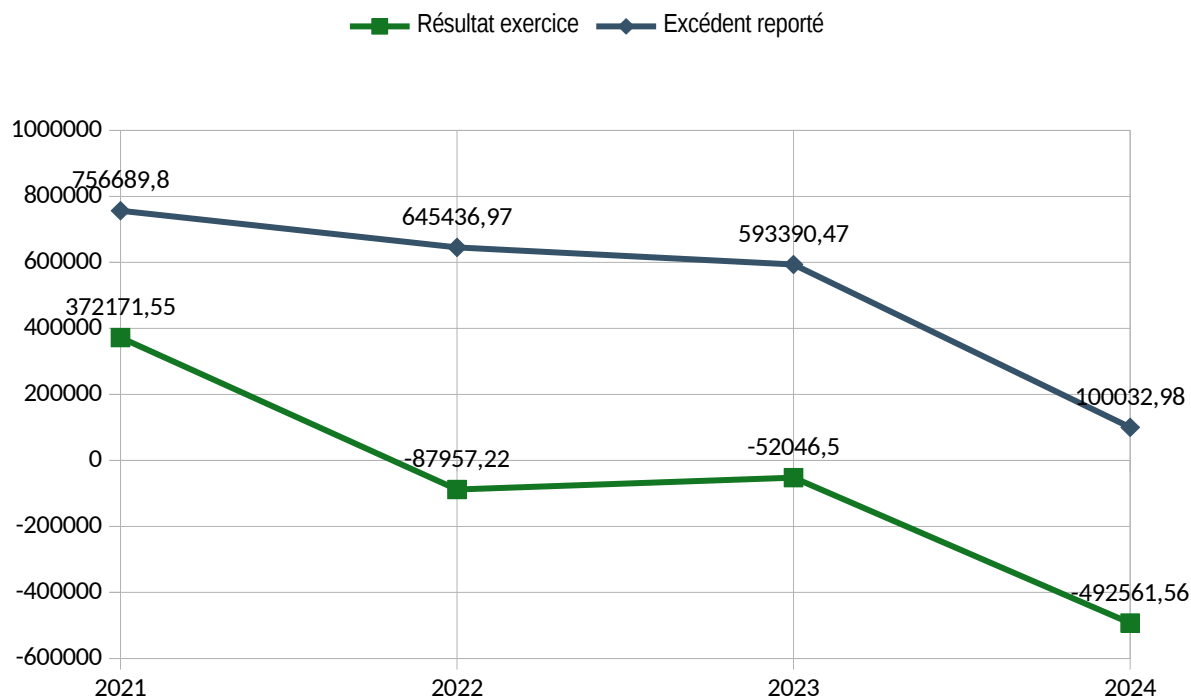


1.1.2. CAF BRUTE

Nous constatons que l'augmentation du volume d'activité ne nous permet plus de maintenir à moyen terme l'équilibre financier de la structure. L'excédent nous permet toutefois de porter des projets ambitieux sans avoir recours à l'emprunt, mais il faudra à court terme soit envisager de poursuivre l'augmentation de nos cotisations ou bien de revoir nos programmes d'intervention à la baisse.

La CAF brute passe ainsi de 340 376€ en 2021, à - 114 288€ en 2022 à - 30 229€ en 2023 et -244 645€ en 2024 . Ces variations s'expliquent par les décalages de temps entre la réception de certaines subventions, mais aussi par l'augmentation de l'activité de la structure.

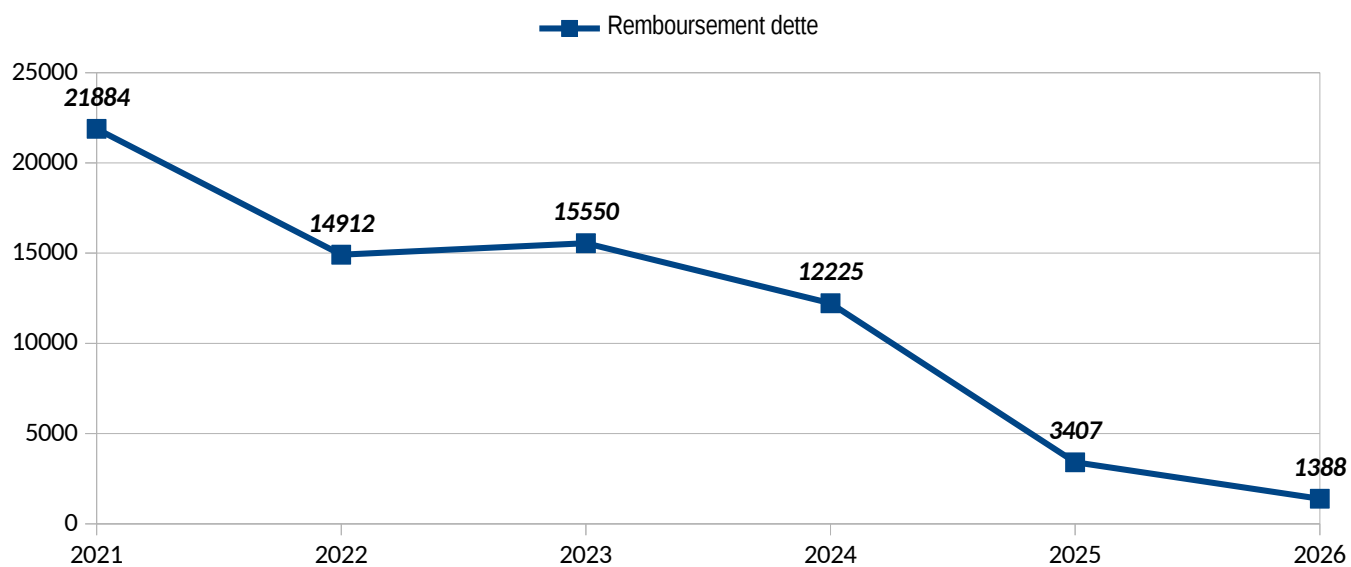
Nous pouvons constater que cet écart se creuse et c'est pour cette raison que nous avons augmenté nos cotisations l'année dernière et qu'il est prévu de poursuivre ainsi sur les 3 prochaines années. Nous pourrions ainsi retrouver un équilibre avec le coût des travaux qui vont à la hausse et l'exercice de la compétence inondation qui est plutôt en phase d'étude, mais avec des dépenses conséquentes à venir.

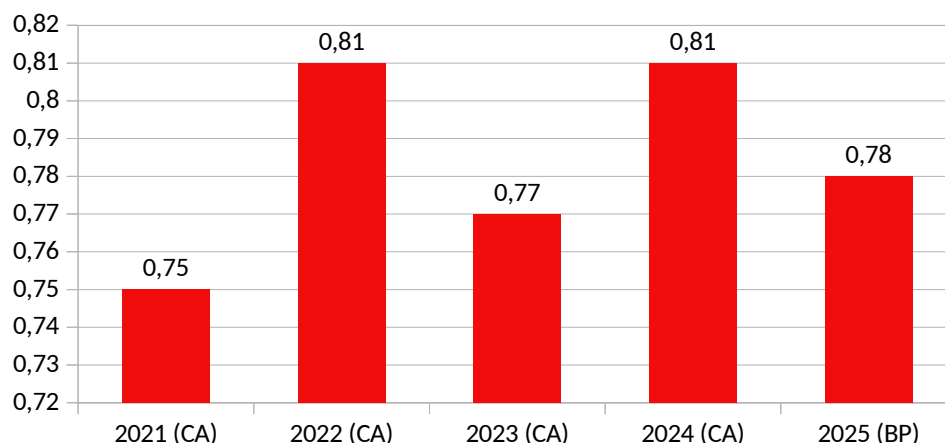
**1.1.3. RÉSULTATS EXERCICES & EXCÉDENTS**

1.1.4. REMBOURSEMENT EMPRUNTS

Les emprunts contractés par les anciens syndicats arrivent progressivement à échéances.

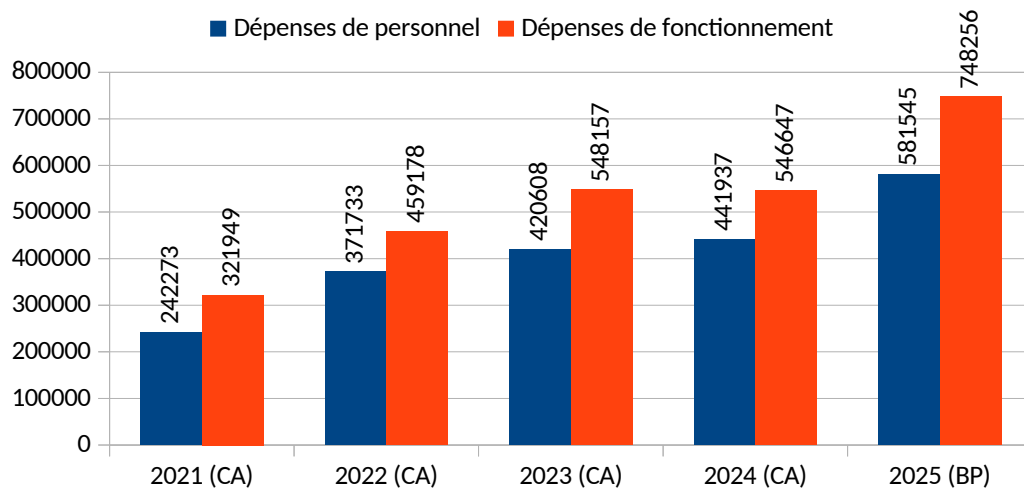
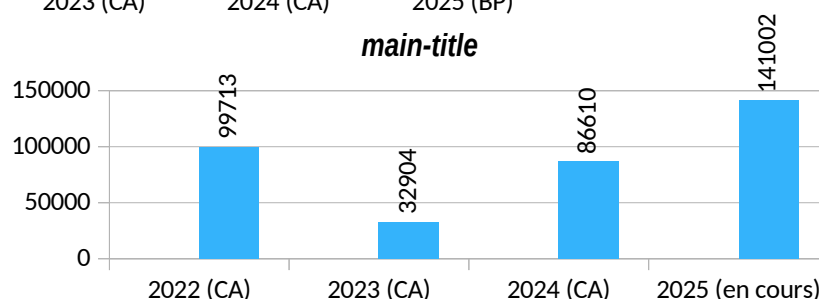
MONTANT DE LA DETTE au 01/01/2026 : 1388,32€



1.1.5. RATIOS**Dépenses de fonctionnement et dépenses de personnel**

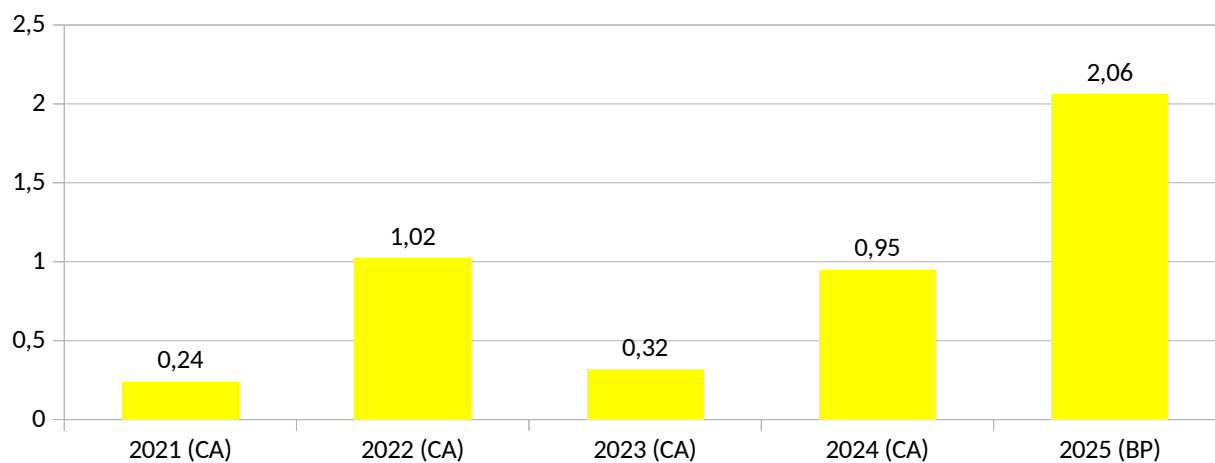
Ce ratio représente la part de dépenses de personnel par rapport aux dépenses de fonctionnement (hors travaux).

En 2023, nous avons fait intervenir le CEN pour nous accompagner sur la maîtrise foncière de certains projet et avons commandé une étude au Forum des Marais Atlantiques pour la caractérisation des têtes de bassins versants. Ces 2 prestations concernaient l'appel à projet de restauration des zones humides de têtes de bassins versants.

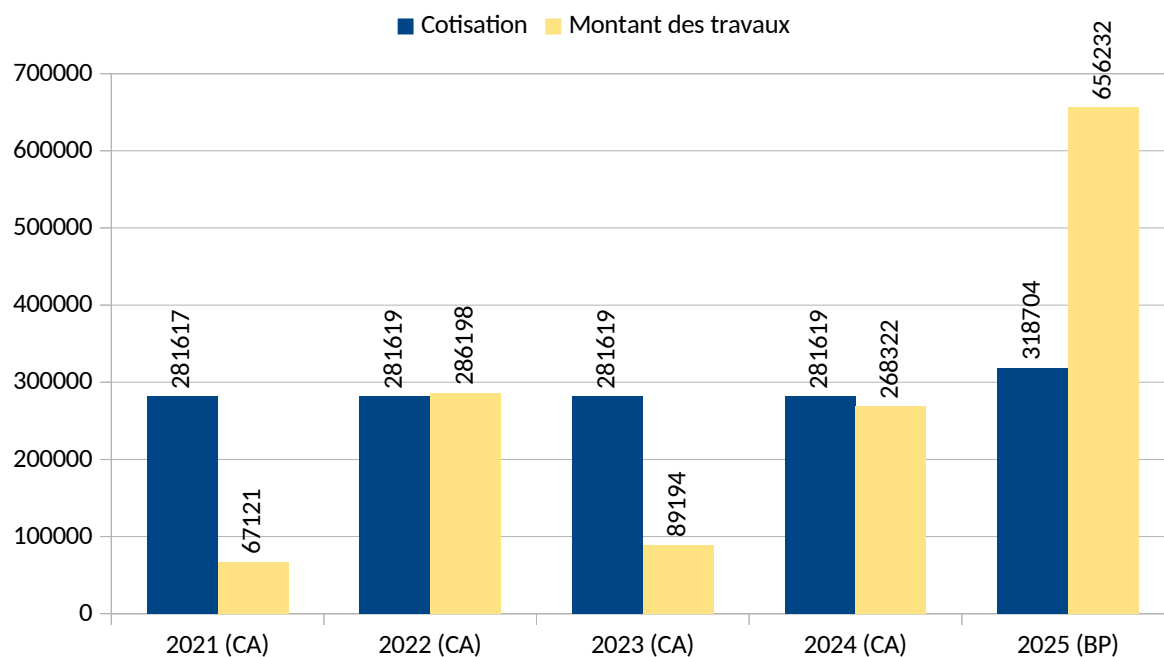
*main-title*

L'augmentation du nombre d'agents dans la structure nous a permis de réaliser les inventaires de zones humides en prestation pour nos membres et ainsi d'en réduire le coût. Malgré cette augmentation du nombre d'agents, le reste à charge tend à diminuer car ces dépenses sont prises en charge intégralement dans le cadre des prestations par les EPCI commanditaires (et prochainement par les communes de Vals de Saintonge Communauté qui auront souhaité s'engager individuellement). Un poste avait été créé fin 2022 afin de prendre en charge la thématique « inondations ». Un autre poste a été créé en 2025 au sein du pôle rivière (arrivée du technicien en septembre) afin d'augmenter le volume de travaux sur cours d'eau car les procédures réglementaires et l'animation sont de plus en plus complexes. Mais cette création de poste sera finalement compensée par le poste vacant depuis le début de l'année.

Le travail sur les grilles de salaires a également engendré une augmentation de la masse salariale à partir de fin 2024.

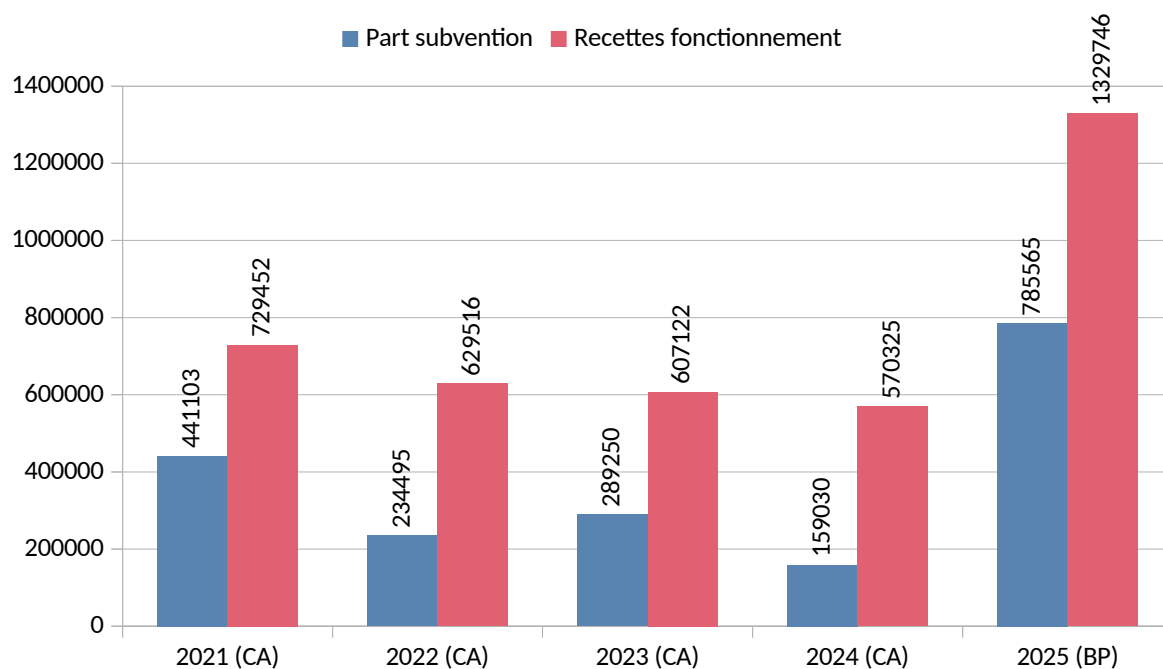
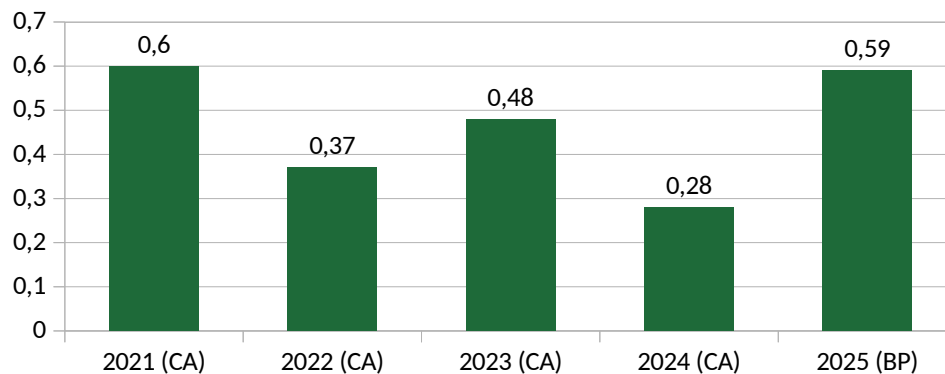
Montant des travaux et cotisations*main-title*

Ce ratio représente bien les baisses de volume de travaux en 2021 et 2023 (motif météorologique), ainsi qu'une importante augmentation prévue en 2025 (notamment la Brèche).



Subventions et recettes de fonctionnement

main-title



Ce ratio représente les variations de subventions. Nous avons perçu moins de subventions en 2022; puis en 2023, suite à des demandes d'acomptes, nous avons reçu une partie des financements attendus.

Le report des travaux prévus en 2023 (en raison des crues automnales) à généré un report dans le versement des subventions pour l'année 2024. Pourtant nous avons eu plus de dépenses au cours de cette même année 2024 (notamment les reports de travaux de 2023).

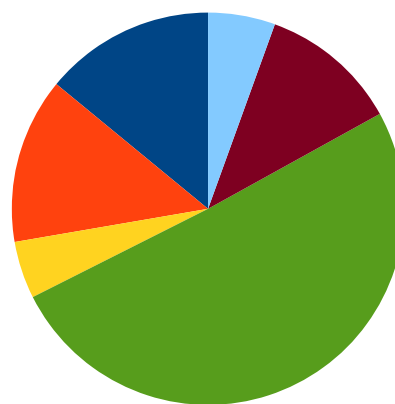
2. PAR PROGRAMME EN COURS

2.1. TEMPS PASSÉ AGENTS en 2024 sur les compétences

EN COURS DE CONSTRUCTION

- RIVIÈRES Restauration - jours
- Entretien - jours
- ZONES HUMIDES Gestion - jours
- Inventaires - jours
- INONDATIONS - jours
- NATURA 2000 / Biodiversité / MAEC - jours
- Administration / Direction - jours

■ Rivières (restauration)
■ Rivières (entretien)
■ Zones Humides (gestion)
■ Zones Humides (inventaires)
■ Inondations
■ Natura 2000



3. EXCÉDENT CUMULÉ & AUGMENTATION DE COTISATION

3.1. OBJECTIFS

3.1.1. Estimation du besoin en trésorerie

Excédent cumulé – Trésorerie mini en 2024 = 593 390€ - 363 000€ = **230 390€**

Ce montant était estimé à 200 000€ pour l'année 2023.

Excédent cumulé – Trésorerie mini en 2025 = 100032€ - 102482€ = **- 2482 €**

Nous avons ainsi dû mettre en attente quelques factures en début d'été car nous ne disposions pas des fonds suffisants pour les mettre en paiement.

3.1.2. Engager une nouvelle action / capacité de réaction

Enveloppe d'environ 400 K€ qui permet d'engager des actions allant jusqu'à 2M€ en fonction du plan de financement (80 % de subventions).

Il nous faudra attendre de solder complètement les financements de l'étang de la Brèche pour avoir une visibilité suffisamment précise de la situation. Mais ce sera uniquement en 2027, au moment du versement du FCTVA que nous pourrons lever les incertitudes sur cette question (pour un montant d'environ 80 K€).

4. PROPOSITION 2026 : AUGMENTATION DES COTISATIONS

- L'augmentation des cotisations permettrait de :
 - maintenir un budget pour réaliser des travaux hors programme = 20 000€ déjà budgétés depuis l'année dernière ;
 - retrouver un équilibre financier avant d'avoir consommé la totalité de notre excédent reporté;
 - financer les travaux de prévention des inondations : estimation de 200 000€ /an à partir de 2026
- Prévision de répartition des cotisations :
 - MOE : augmente de 115 000€ à 129 175€ (soit augmentation de 14 175 € donc 12.3%)
 - MOA : augmente de 200 000€ à 233 075€ (soit augmentation de 33 075 € donc 16.54%)
 - TOTAL : augmente de 315 000€ à 362 250€ hors emprunts (augmentation de 47 250€ soit 0.51€ par habitant)
 - Augmentation pour chaque EPCI en 2026 :
 - Vals de Saintonge Communauté : 21 316€ soit 1.23€ par habitant (1 015€ d'emprunt en 2026)
 - Grand Cognac : 12 929€ soit 0.4€ par habitant
 - Saintes Grandes Rives, l'Agglo : 10 614€ soit 0.27€ par habitant (539€ d'emprunt en 2026)
 - CC Cœur de Saintonge : 934€ soit 0.78€ par habitant
 - CC du Rouillacais : 1 296€ soit 0.64€ par habitant
 - CC Cœur de Charente : 160€ soit 1.23€ par habitant

CLÉ DE RÉPARTITION DES COTISATIONS AU SYMBA
- ANNÉE 2025 -

	CRITÈRES						COTISATION				ANCIENS EMPRUNTS		GOUVERNANCE				
COMMUNE	surface (ha) De bassin versant	%	longueur de berge (m)	%	population	%	MOE (agents) (50%BV-30%LB-20%POP)	COTISATION ÉTUDES/ANIMATION	MOA (travaux) (50%BV-50%LB)	COTISATION TRAVAUX	TOTAL	ANCIENS EMPRUNTS (avant fusion : ancienne clé)	COTISATION AVEC EMPRUNTS	Nombre de communes	Comité syndical avec 26 délégués	Écart Avec 2024	% écart 2024
CC Vals de Saintonge	49718	44,92	566269	48,93	17347	18,72	40,88	47017	46,93	93853	140871	2419	143290	54	11	14013,32	10,84
CDA Grand Cognac	26647	24,08	348629	30,13	31967	34,50	27,98	32172	27,10	54202	86374		86374	24	7	12661,23	17,18
CDA Saintes	26594	24,03	206714	17,86	40004	43,18	26,01	29909	20,95	41891	71800	1285	73085	23	7	8068,35	12,41
CC Cœur de Saintonge	2344	2,12	22128	1,91	1192	1,29	1,89	2173	2,01	4030	6203		6203	2	1	923,3	17,49
CC Rouillacais	4646	4,20	13506	1,17	2013	2,17	2,88	3316	2,68	5365	8681		8681	5	1	1264,07	17,04
CC Cœur de Charente	730	0,66	0	0,00	130	0,14	0,36	412	0,33	660	1071		1071	2	0	155,73	17,01
TOTAL	110679	100	1157246	100	92653	100	100	115000	100	200000	315000	3704	318704	110	27	37086	13,17
									115000	200000	315000						

CLÉ DE RÉPARTITION DES COTISATIONS AU SYMBA
- PROPOSITION ANNÉE 2026 -

	CRITÈRES						COTISATION				ANCIENS EMPRUNTS		GOUVERNANCE		Écart Avec 2025	% écart 2025	montant par habitant	
COMMUNE	surface (ha) De bassin versant	%	longueur de berge (m)	%	population	%	MOE (agents) (50%Bv+30%LB+20%POP)	COTISATION ÉTUDES/ANIMATION	MOA (travaux) (50%Bv+50%LB)	COTISATION TRAVAUX	TOTAL	ANCIENS EMPRUNTS (avant fusion : ancienne ch)	COTISATION AVEC EMPRUNTS	Nombre de communes				Comité syndical avec 26 délégués
CC Vals de Saintonge	49718	44,92	566269	48,93	17347	18,72	40,88	52813	46,93	109374	162187	1015	163202	54	11	21316	13,90	1,23
CDA Grand Cognac	26647	24,08	348629	30,13	31967	34,50	27,98	36138	27,10	63165	99303		99303	24	7	12929	14,97	0,4
CDA Saintes	26594	24,03	206714	17,86	40004	43,18	26,01	33596	20,95	48818	82414	539	82953	23	7	10614	13,50	0,27
CC Cœur de Saintonge	2344	2,12	22128	1,91	1192	1,29	1,89	2441	2,01	4696	7138		7138	2	1	934	15,06	0,78
CC Rouillacais	4646	4,20	13506	1,17	2013	2,17	2,88	3725	2,68	6252	9977		9977	5	1	1296	14,93	0,64
CC Cœur de Charente	730	0,66	0	0,00	130	0,14	0,36	462	0,33	769	1231		1231	2	0	160	14,92	1,23
TOTAL	110679	100	1157246	100	92653	100	100	129175	100	233075	362250	1554	363804	110	27	47250	14,15	0,51
									129175	233075	362250							

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mille vingt cinq, le sept octobre à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Courcerac (17160), sous la présidence de Mme Nathalie DE LAMARRE, Présidente

Date de convocation	12/09/2025	Membres en exercice	27
Date de séance	07/10/2025	Membres présents	18
		Membres votants	21

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE - COMMUNAUTÉS	
NOM	PRÉNOM
WICIAK	Joël
LAMIRAUD	Gérard
MANCEAU	Jean-Michel
BARON	Jacques
VENNER	Gilles
VERNON	Christine
CROIZET	Jacky
HILLAIRET	Jérôme
CDA SAINTES	
GARDEN	Bruno
TAILLASSON	Stéphane
CHASSERIEAU	Philippe
ROUX	Michel
LEGALLAIS	Anthony
ANTIER	Patrick
GRAND COGNAC	
NOM	PRÉNOM
AUTRET	Michel
DELAMARRE	Nathalie
THORAU	Claude
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE	
BORDET	Francis

* Pouvoir

M. LAMBERT Jean-Pierre a donné pouvoir à M. ANTIER Patrick

Mme ROBBE Nathalie a donné pouvoir à M. AUTRET Michel

M. BARUSSEAU Fabrice a donné pouvoir à Mme DE LAMARRE Nathalie

PRÉSENTS	
ONT ÉGALEMENT PARTICIPÉ	
AUTRES PARTICIPANTS	
Référent suppléant Courcerac	PENAUD Eric
DIRECTRICE	PERRON Alice
TECHNICIEN RIVIÈRES	BEMERI Mathis
TECHNICIEN RIVIÈRES	KLEPPER Corentin
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	COUPRIE Karine
EXCUSÉS	
SOGUES	Bruno
ALBRECHT	Sylvain
FOUCHER	Alain
HAIRIE	Wilfrid
LALAIZON	Michel
GOURMAUD	Aurélien
ROCHE	Jean
MERCIER	Dominique
LAMBERT*	Jean-Pierre
ROBBE*	Nathalie
FUSEAU	Alexandre
GUINET	Claude
BARUSSEAU*	Fabrice
BASSO-FIN	Christelle
EHLINGER	François
MOURMANT	Christophe
JAROSZ	Jean-Robert

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Philippe CHASSERIEAU

OBJET : Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local)

Projet :

Fin 2023 et début 2024, la Charente-Maritime a été touchée par des événements climatiques conséquents ayant occasionnés des dommages sur les biens appartenant aux collectivités. Le gouvernement a sollicité une mission

AR Prefecture

017-251710315-20251007-2025_OCT_0702-DE

Reçu le 10/10/2025

Publié le 10/10/2025

à l'article R 1613-8 du CGCT

d'expertise pour évaluer le montant définitif des dégâts causés aux biens des collectivités territoriales conformément à l'article R 1613-8 du CGCT

Dans ce cadre là nous avons transmis un estimatif concernant les dégâts occasionnés à l'Etang de la Brèche (busage et merlon) et réalisé un dépôt de demande de subvention au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local).

Montant total des travaux HT : 20 343,49 €

Afin de mettre ces travaux en œuvre, l'EPAGE SYMBA souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DSIL

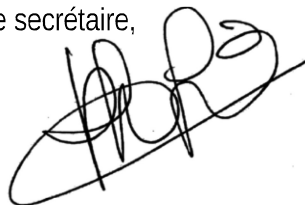
Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Etat DETR		
Etat DSIL	30 %	6 103,05 €
Etat – Fonds vert		
Etat –		
Conseil départemental	10 %	2034,35 €
Conseil régional		
Union européenne		
Autre AEAG	40 %	8 137 ,40 €
Autre		
Sous-Total financement public (80 % maximum)		
Fonds propres	20 %	4 068,69 €
Emprunts		
Sous-total collectivité		
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)		20 343.49 €

Le comité syndical après avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE la présidente à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la préfecture

Le secrétaire,



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Mme DE LAMARRE Nathalie

